



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

Α

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements, Mesdames et messieurs les professeurs de collèges, Mesdames et messieurs les professeurs de lycées, Mesdames et messieurs les conseillers d'orientation psychologues

Mesdames et messieurs les inspecteurs IA IPR, IEN

Bordeaux, le 6 décembre 2017

Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

Affaire suivie par Caroline VALADE.ESCANDE Ingénieur pour l'Ecole 07 86 02 30 87

caroline.valade@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour CS 81 499 33060 Bordeaux Cedex OBJET: Journées partenariales 2018

Le rectorat de l'académie de Bordeaux, la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC), les Ingénieurs Pour l'Ecole (IPE), BAAS (Bordeaux Aquitaine Aéronautique et Spatial) organisent des journées d'information découverte sur les métiers de l'industrie aéronautique et spatiale.

Au cours de ces journées, les Ingénieurs Pour l'Ecole présentent l'industrie aéronautique et spatiale en France, en Aquitaine, ses métiers, ses perspectives ainsi que les actions que BAAS conduit pour les élèves et les enseignants de l'académie.

Les participants ont aussi l'opportunité de visiter les ateliers des sociétés hôtes. Ils ont l'occasion d'échanger avec des professionnels, ingénieurs, techniciens et compagnons qui leur parleront de leurs métiers. Les IPE répondent à leurs questions sur les formations et les emplois dans l'industrie aéronautique et spatiale et dans certains cas, les responsables RH des entreprises qui sont présents.

Deux séminaires de ce type sont accessibles à ce jour :

- le 8 février 2018 chez SAFRAN HELICOPTER ENGINES (ex TURBOMECA) à Tarnos (40), 20 places disponibles;
- le 27 février 2018 chez ArianeGroup à Saint Médard en Jalles (ex Airbus Defence and Space) (33), 40 places disponibles.

Pour vous inscrire, merci de renseigner le formulaire en ligne :

https://docs.google.com/forms/d/1wDRQmbXGc 9h0weo LG8epI3YgAapEg KUOv0LRQ1XPE/edit

Compte tenu du peu de places offertes, une seule inscription par personne est prise en compte.

Aucune convocation ne sera envoyée, le chef d'établissement devra, comme précédemment, établir une autorisation d'absence au professeur (OM sans frais). Ne tardez pas à vous inscrire, les places sont limitées. Aucune inscription ne pourra être prise après le 11 janvier 2018.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher des IPE.

Le Délégué Académ que à la Formation Professionnelle Initiale et Continue

Thierry KESSENHEIMER